



# Qu'attends-tu de ton syndicat ?

Le SNPDEN a souhaité, avant son congrès de Colmar, interroger ses adhérents sur ce qu'ils attendent de leur syndicat. La question posée, très simple, était celle-ci : qu'attends-tu prioritairement d'un syndicat de personnels de direction ?



Pascal CHARPENTIER,  
secrétaire national de la  
commission vie syndicale

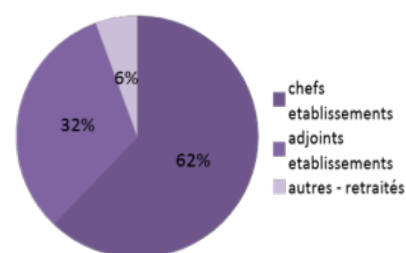
10 choix étaient proposés, et il était demandé d'en choisir 4 en les classant par ordre de priorité.

- **Qu'il gère au plus près ma carrière**
- **Qu'il améliore collectivement la carrière des personnels de direction**
- **Qu'il œuvre à l'amélioration des conditions de travail**
- **Qu'il soit un espace de réflexions, de production d'idées sur le métier et le système éducatif**
- **Qu'il conduise des actions revendicatives face aux tutelles**
- **Qu'il assure des formations**
- **Qu'il joue un rôle d'aide et de conseil**
- **Qu'il assure la défense et la protection de chaque collègue**

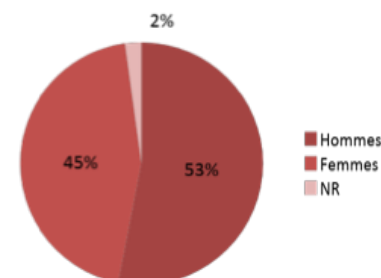
À partir d'un échantillon représentatif de près de 1 000 réponses, nous avons pu dégager des tendances nettes, qui reflètent les souhaits de nos adhérents. En premier lieu vient l'amélioration collective de la carrière, puis les conditions de travail, et enfin l'aide et le conseil...

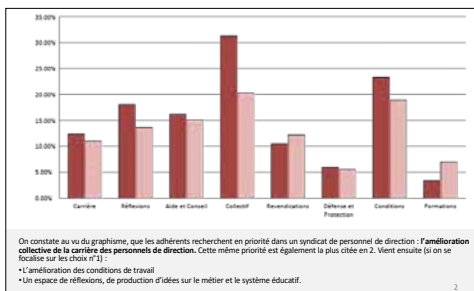
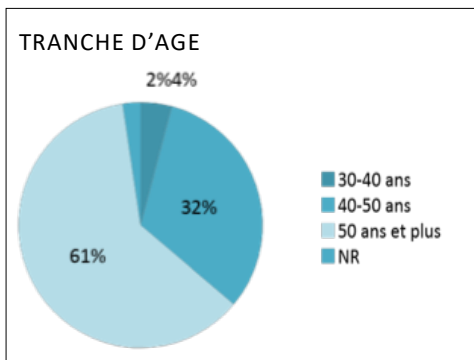
- 1. Le collectif avant tout !**
- 2. Les conditions de travail**
- 3. L'aide et le conseil**

CHEFS ET ADJOINTS

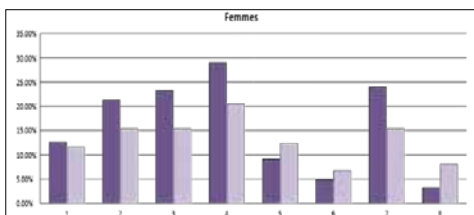
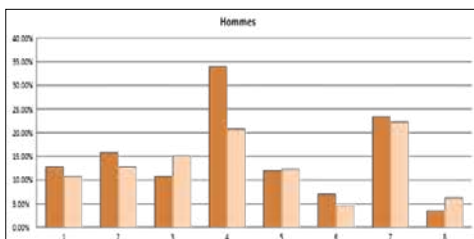


HOMMES ET FEMMES





Des distinguo peuvent cependant être constatés selon les fonctions, l'âge ou le sexe. Si le collectif est la priorité pour les adhérents qu'ils soient hommes ou femmes, plus ou moins jeunes, et chefs d'établissement ou adjoints, quelques nuances peuvent ensuite apparaître.



On constate au vu des graphiques, que les hommes et les femmes considèrent l'amélioration collective de la carrière des personnels de direction comme étant la priorité n° 1 d'un syndicat. Si cette même priorité est citée en n° 2 par les femmes, pour les hommes la seconde priorité est l'amélioration des conditions de travail. Vient ensuite pour les hommes :

- Un espace de réflexions, de production d'idées sur le métier et le système éducatif.
- Une gestion de la carrière.

Pour les femmes :

- Un rôle d'aide et de conseil
- Un espace de réflexions, de production d'idées sur le métier et le système éducatif.

De même, les chefs d'établissement priorisent les avances de carrière quand les adjoints préfèrent l'amélioration des conditions de travail. Ces réponses confirment le ressenti sur la difficulté et la charge de travail des personnels de direction dans le rôle d'adjoint, surtout dans le contexte actuel où l'accès au premier poste de chef tarde trop souvent.

Enfin en terme d'âge, les plus jeunes, 30-40 ans, privilégient l'aide et le conseil en 1<sup>er</sup> choix au même rang que les avancées de carrière. Nous remarquons d'ailleurs que les collègues les plus jeunes dans la fonction sont nombreux sur le forum, et apprécient les échanges sur les questions de pratique du métier.

Les autres tranches d'âge souhaitent majoritairement, après les avancées collectives de carrière, une amélioration de leurs conditions de travail. En cela, la motion du congrès d'Avignon reste totalement d'actualité.

Il est à noter que la dernière proposition, « assurer la défense et la protection de ses adhérents » recueille assez peu de suffrages. Il s'agit pourtant là d'un rôle essentiel de notre syndicat, qui apparaît dès l'article S2 de nos statuts. Il est naturel de s'imaginer que l'on n'aura jamais besoin d'être "défendu et protégé". Nous avons choisi un métier de direction et d'encadrement, et la plupart d'entre nous ne se sentent pas particulièrement vulnérables, et c'est heureux. Pourtant le SNPDEN intervient souvent, dans la plus grande discrétion, pour soutenir et épauler des collègues mis en difficulté dans leur établissement ou par la hiérarchie. C'est un rôle de l'ombre, mais qui, pour celui ou celle qui en bénéficie est primordial. C'est à ce moment-là que la force d'un syndicat majoritaire, reconnu et respecté, pèse de tout son poids.

En tout cas, avec les mandats que nous nous sommes donnés à Colmar, ces éléments tracent notre feuille de route pour les trois ans à venir !

## Congrès d'Avignon - mai 2015

### MOTION 5 - L'EXERCICE DU MÉTIER

Lors de ses instances nationales, congrès et CSN, le SNPDEN-UNSA a adopté des mandats par lesquels il demandait :

- l'obtention d'équipe de direction complète dans tous les EPLE conformément aux dispositions du relevé de conclusions et de la charte des pratiques de pilotage de 2007 ;
- la reconnaissance du chef d'établissement adjoint et de l'adjoint gestionnaire ;
- l'implantation dans tous les EPLE, d'équipes administratives qualifiées ;
- le remplacement sans délai des personnels dans tous les services ;
- la mise en place dans chaque rectorat d'un protocole de sécurisation garantissant le soutien et l'assistance dans le cas des contrats de droit privé ;
- la signature de contrats tripartites intégrant la question des moyens et respectant l'autonomie des établissements ;
- la mise en œuvre du texte sur le temps de travail des personnels de direction ;
- le droit à la formation initiale et continue des personnels de direction ;

Le SNPDEN-UNSA exige que ces demandes soient mises en œuvre d'une égale manière, dans toutes les académies. De plus la complexité grandissante du pilotage des établissements scolaires est encore aggravée par une multiplicité de sollicitations et un empilement de nouvelles tâches. Les changements induits par la phase 3 de décentralisation risquent encore de l'accroître, dégradant davantage l'environnement de travail des EPLE.

C'est pourquoi il est indispensable que les équipes de direction, chefs d'établissement, chefs d'établissement adjoints, et adjoints gestionnaires soient mieux informés, accompagnés et soutenus dans la mise en œuvre des réformes à conduire au sein des EPLE.

Dans cet environnement professionnel complexe et en mouvement, notamment du fait de l'enjeu de la Refondation de l'école, le SNPDEN-UNSA demande à ce que les personnels de direction, cadres supérieurs de l'état, soient enfin reconnus par le ministère et ses services déconcentrés comme les pilotes des EPLE.

# Les élections professionnelles de décembre 2018

*Les élections professionnelles se dérouleront du jeudi 29 novembre 2018 à 10h00 au jeudi 6 décembre 2018 à 17h00. Et même si vous êtes tous habitués au vote électronique, la modification des classes au sein de notre corps et un texte passé un peu inaperçu pendant l'été 2017 a modifié la donne. Petit rappel et explications.*

Le SNPDEN académique proposera aux votes des AGA les listes des candidats du SNPDEN-UNSA pour les CAPA, et les représentants SNPDEN au sein des lites UNSA-Éducation pour les CT.

## **LES MODALITÉS DE VOTE ET LES ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS ET COMITÉS**

Chacun d'entre nous votera électroniquement, tout comme en 2011 et 2014. Nous aurons à voter pour 4 scrutins :

- Les comités techniques académiques et nationaux (2 scrutins) où nous serons représentés sous l'étiquette de notre fédération l'UNSA-Éducation.
- Les commissions paritaires académiques et nationales (2 scrutins) où nous serons représentés par notre syndicat, le SNPDEN-UNSA

## **QU'EST-CE QUI CHANGE DEPUIS 2018 ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le corps des personnels de direction est devenu un corps à 2 classes et non plus un corps à 3 classes par fusion de la 2<sup>e</sup> et de la 1<sup>re</sup> classe. Il y aura donc moins de sièges et donc moins d'élus.

De plus la barre qui permettait à une classe d'avoir un deuxième siège en commission paritaire est remontée de 20 personnes dans le corps à 100 personnes. Si cela ne modifie pas les données au niveau de la CAPN, cela modifie grandement le nombre de sièges en CAPA. La plupart des académies devront donc constituer des listes de 2 personnes titulaires en Classe Normale et un seul(e) titulaire plus un(e) suppléant en Hors Classe. Quelques académies comme la Guyane, la Corse ou la Gua-

deloupe n'auront même plus qu'un représentant en Classe Normale et un en Hors Classe.

Pour la CAPN, la liste sera constituée de 4 titulaires en Classe Normale et 3 titulaires en Hors Classe (avec un nombre identique de suppléants), donc un total de 14 noms au lieu de 22.

## **LE SNPDEN EN ORDRE DE MARCHÉ**

Depuis plusieurs semaines, les différentes académies (au niveau du SNPDEN), ainsi qu'au niveau national (UNSA-Éducation) préparent les listes et les différentes professions de foi et documents académiques et nationaux. Ce sont lors des AGA de rentrée que les listes académiques seront validées par les adhérents. Il est donc important de participer à ces instances de rencontre et de dialogue, afin que notre syndicat s'inscrive dans une représentation démocratique, en ces temps où la place et la force du paritarisme sont fortement remises en question au sein de la fonction publique.

## **LES ÉLECTIONS EN DÉCEMBRE 2018**

L'enjeu des élections, c'est la représentativité : chacun des personnels de direction connaît l'importance d'une représentation forte et reconnue face aux injonctions parfois contradictoires mais toujours pressantes de notre hiérarchie. Ce sont vos choix en 2014 qui nous ont permis de vous défendre et d'être entendus et reconnus.

Voter SNPDEN-UNSA et UNSA-Éducation c'est voter pour défendre nos valeurs, nos métiers et nos carrières. C'est voter pour VOUS défendre !

## **LES COMMISSIONS PARITAIRES**

*Les commissions paritaires ont compétence sur toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels (mutations, promotions, titularisation...).*

*Elles sont des lieux de dialogue social où sont discutées les modalités de traitement des carrières des agents de la fonction publique.*

## **LES COMITÉS TECHNIQUES**

*Les comités techniques ont un champ très large d'intervention et, plus particulièrement :*

- 1. l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements ou services ;*
- 2. la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;*
- 3. les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;*
- 4. les évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;*
- 5. les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;*
- 6. la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles ;*
- 7. l'insertion professionnelle ;*
- 8. l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations ;*
- 9. l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.*

*Retrouvez le détail dans l'article 34 du décret n° 2011-184.*

**LE PERSONNEL  
DE DIRECTION  
VOTE ET FAIT VOTER !**

Le chef d'établissement en tant que fonctionnaire est concerné dans la mesure où il vote, mais il a également la responsabilité du suivi du scrutin dans son établissement. Si, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, chaque année, nous organisons les élections des différentes catégories de représentants au CA (élèves, parents et personnels), le scrutin des élections professionnelles qui a lieu tous les 4 ans présente un certain nombre de particularités. Le scrutin uniquement par voie électronique se déroule du 29 novembre au 6 décembre 2018. Pour les équipes de direction, quelques passages obligés :

- Dès la rentrée : évoquer l'échéance des élections professionnelles et comme l'indique joyeusement une circulaire rectorale « installer un climat électoral » : communication interne, espaces dédiés au vote, à l'information ;
- Assurer l'affichage des listes électorales selon les modalités indiquées dans la circulaire ;
- Recevoir et distribuer dans les délais impartis le matériel de vote ;
- Retourner aux rectorats les listes d'émargement de remise des notices de vote ;
- Ouvrir un espace de vote : pc + connexion ;
- Afficher les résultats une fois qu'ils sont proclamés.

Les textes de cadrage des opérations devraient paraître en septembre (circulaire nationale et déclinaisons rectorales).

# Attributions des membres de l'Exécutif Syndical National dans les différentes instances où le SNPDEN est représenté



INSTANCES		TITULAIRES	SUPPLÉANTS
UNSA	<b>Conseil National</b>	Philippe Vincent Pascal Charpentier	Jean-Claude Seguin Anne Eberlé Lydia Advenier
	<b>Bureau National</b>	Philippe Vincent	Pascal Bolloré Cédric Carraro
	<b>BN UNSA Fonctionnaire</b>	Jean-Claude Seguin	Françoise Alard Dolques Christel Boury
	<b>CA UNSA Fonctionnaire</b>	Véronique Rosay Françoise Alard Dolques	Christel Boury Jean-Claude Seguin
	<b>UNSA Retraités</b>	Jean-Claude Seguin	
UNSA-Éducation	<b>Exécutif Fédéral National</b>	Philippe Vincent Cédric Carraro	Pascal Bolloré
	<b>Bureau Fédéral National</b>	Philippe Vincent Pascal Charpentier	Florence Delannoy Cédric Carraro
	<b>Conseil Fédéral National</b>	Philippe Vincent Pascal Charpentier Florence Delannoy Christel Keller Michael Vidaud Anne Eberlé	Jean-Claude Seguin Christel Boury Lydia Advenier Joel Lamoise Fabien Decq Cédric Carraro
	<b>Commission Vie Fédérale</b>	Anne Eberlé	Michael Vidaud
	<b>Comité Stratégie et Développement</b>	Bruno Bobkiewicz Florence Delannoy	Cédric Carraro
FGR		Jean-Claude Seguin	François Segurel

INSTANCES	
Groupes Institutionnels	<b>CSE</b>
	<b>CSE Section Permanente</b>
	<b>C.S.L. – Lycées</b>
	<b>C.S.C. – Collèges</b>
	<b>CNESER</b>
	<b>Comité de suivi des licences MD</b>
	<b>Post-Bac (CPGE)</b>
	<b>Post-Bac hors CPGE</b>
	<b>CT du MEN</b>
	<b>Observatoire de la sécurité (ONS)</b>
	<b>CNAECEP</b>
	<b>Observatoire de la presse à l'école</b>
<b>CLEMI</b>	
<b>ONISEP – CA</b>	
<b>ANATEEP – CA</b>	



	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	Philippe Vincent Lysiane Gervais	Audrey Chanonat Gwénaél Surel Florence Delannoy Philippe Debray
	Philippe Vincent	Lysiane Gervais Gwénaél Surel
	Gwénaél Surel	Lysiane Gervais
	Lysiane Gervais Gwénaél Surel	Audrey Chanonat
	Philippe Vincent	Philippe Debray
	Gwénaél Surel	Bruno Bobkiewicz Olivier Beaufrère
	Pascal Charpentier Gwénaél Surel	Bruno Bobkiewicz Fabien Decq
	Lysiane Gervais Philippe Debray	Gwénaél Surel
	Christel Boury	Philippe Vincent Laurence Colin
	Pascal Bolloré	Raymond Scieux Solène Duclos
	Valérie Quéric	Michael Vidaud
	Lydia Advenier	Olivier Beaufrère Bruno Bobkiewicz
	Joël Lamoise	Christel Keller
	Olivier Beaufrère	Lydia Advenier
	Christel Keller	Anne Eberlé

	INSTANCES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Groupes Institutionnels (suite)	<b>S3IT</b>	François Ségurel	Joël Lamoise
	<b>Classement des Établissements</b>	Christel Boury Laurence Colin	Françoise Alard Dolques Véronique Rosay
	<b>CNIS</b>	Joël Lamoise	Bruno Bobkiewicz
	<b>GNIES</b>	Lydia Advenier	Michael Vidaud
Organisation interne	<b>Cellule Juridique</b>	<b>Responsable :</b> Pascal Bolloré <b>Coordonnateurs :</b> Jacques Bacquet Bernard Vieilledent	<b>Membres :</b> Martine Druenne Thierry Faure Solène Duclos Raymond Scieux
	<b>Suivi du secteur Etranger – AEFÉ – MLF</b>	Laurence Colin Serge Faure	Fernande Margarido Nasser Laroussi
	<b>Suivi DOM et COM</b>	Laurence Colin	Eric Gallo
	<b>Suivi Entrée dans la Fonction</b>	Christel Boury Véronique Rosay	Laurence Colin Michael Vidaud
	<b>Liaison Fédérations Parents d'élèves</b>	Florence Delannoy	Bruno Bobkiewicz
	<b>Retraités/Futurs retraités</b>	Jean-Claude Seguin	François Segurel
	<b>Laïcité</b>	Lydia Advenier	Emmanuel Masson
	<b>Observatoire violence</b>	Joël Lamoise	Audrey Chanonat
	<b>ATD Quart Monde</b>	Audrey Chanonat	Olivier Beaufrère
	<b>Correspondant GRETA</b>	Bruno Bobkiewicz	Gwénaél Surel Philippe Debray
	<b>GT égalité H/F</b>	Lydia Advenier	Marie-Alix Leherpeur
	<b>Suivi dossiers internationaux</b>	Michael Vidaud	Laurence Colin

VOTRE  
ESPACE  
D'EXPRESSION

L'actualité  
vous interpelle ?  
Un article vous donne  
envie de réagir ?

Direction vous donne  
la parole. Vous êtes  
syndiqué, actif ou  
retraité, faites-nous  
partager votre réflexion  
sur l'exercice du métier,  
sur votre carrière, sur  
les évolutions du  
système, sur votre  
vision de la vie  
syndicale...

Merci  
d'adresser  
vos contributions  
à Abdel-Nasser  
Laroussi-Rouibate  
permanent au  
SNPDEN  
[anlr@snpden.net](mailto:anlr@snpden.net)  
et,  
pour nous  
faciliter la tâche,  
de préférence  
en texte (Times 12),  
sans mise en forme  
ou mise en page.

Les propos exprimés  
dans cette tribune libre  
n'engagent que leur auteur.

## Le billet d'accueil du principal : Que faut-il apprendre au XXI<sup>e</sup> siècle ?



Philippe BENOIT-LIZON

Que faut-il apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle, d'internet, des réseaux sociaux<sup>(1)</sup> et des « Fake news » ? Que faut-il apprendre à l'heure où Google, Twitter, Facebook choisissent les informations que nous consomons<sup>(2)</sup>, à l'heure où le robot Today dépasse les meilleurs étudiants en mathématiques et en physique au protocole d'accès de l'université la plus sélective du Japon ? Que faut-il apprendre quand toutes les réponses aux questions que nous nous posons sont disponibles en un clic ?

« Mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine » disait déjà Montaigne au XVI<sup>e</sup> siècle, écartant la possibilité pour un esprit humain de maîtriser toutes les connaissances du monde, comme l'ont imaginé ensuite les encyclopédistes du XVIII<sup>e</sup> siècle et leur homme vertueux.

Lorsque l'école devint obligatoire et qu'en 1902 Jules Ferry réforma l'enseignement, introduisant à côté de la culture classique (latin, grec, français, philosophie, histoire) des disciplines comme les mathématiques, les sciences

et les langues vivantes, à la grande indignation des humanistes qui dénoncèrent alors la décadence de la langue, une instruction ministérielle souligna « il vaut mieux que tous les enfants acquièrent des connaissances précises de peu d'étendue que d'avoir des idées vagues sur des sujets variés. Le professeur peut, s'il le juge utile, négliger certains points du programme et insister plus longuement sur des parties plus nécessaires aux élèves qui lui sont confiés ».

Depuis 2005 (premier socle), l'école doit transmettre des connaissances, des aptitudes et des attitudes. Elle doit apprendre aux élèves à les agencer pour réaliser des tâches, indices de la maîtrise de compétences. Le programme n'est là qu'au service de cet objectif. Mais le monde évolue à une vitesse exponentielle. Se remémorer, lire, écrire, compter<sup>(3)</sup>, l'intelligence artificielle le fait mieux que nous disent les spécialistes. Certains développeurs sont convaincus que l'intelligence artificielle aura des capacités équivalentes au cerveau humain d'ici vingt à quarante ans. S'ils voient juste cela signifie que les enfants actuellement en maternelle passeront plus de la moitié de leur vie entourés d'IA infatigables, quasi gratuites et endurantes, supérieures à eux. Tous les métiers s'en trouveront profondément modifiés, y compris ceux qui requièrent aujourd'hui la plus grande technicité et un grand nombre d'années d'étude (chirurien,

comptable...). Que faut-il apprendre quand les métiers se renouvellent tous les dix ans ? Que doit devenir l'éducation dans un contexte où le silicium concurrence avantageusement le neurone ?

Si les réponses sont disponibles en un clic, il faut savoir poser les bonnes questions, apprendre à mobiliser les connaissances, les trier et retenir ce qui est pertinent, les associer pour faire sens, les dépasser dans une synthèse disent les spécialistes de l'IA. Il faut investir tout ce qui est spécifique à l'être humain poursuivent-ils, l'esprit critique, l'empathie, le sens des choses, la sensibilité. Les qualités attendues de l'être humain de demain sont la créativité, l'adaptabilité, la transversalité, l'autonomie, la



sociabilité. Il faut que l'École développe des personnalités qui cherchent à comprendre, à analyser, à savoir comment ça marche (ou ne marche pas), des personnalités qui ne soient pas dans une posture passive.

L'école peut-elle être le lieu où ces compétences se forment? Si oui, il faudra imaginer d'autres contenus, d'autres façons de les aborder, une autre architecture du bâti et des espaces, d'autres formations pour les personnels, d'autres organisations de la vie quotidienne, hebdomadaire, annuelle. « Pas à l'école classique » confirme Mc Afee qui fut formé à l'école Montessori. « Il faut une école qui donne confiance, qui encourage les enfants à aimer les chiffres,

le codage informatique, l'art et la créativité pour leur permettre de devenir ingénieurs en informatique, data scientists ou designers ».

Des débats ont lieu déjà sur l'externalisation nécessaire ou pas de certains apprentissages comme celui du langage informatique (codage). Faut-il le faire à l'école ou le confier aux GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft)? La question de l'externalisation se pose également pour l'apprentissage des langues vivantes.

Faute de se préparer aux évolutions planétaires et en raison de « leur façon ancienne et attristante d'aborder des problèmes plus ou moins nouveaux » certains spécialistes des systèmes

éducatifs prévoient leur effondrement sur eux-mêmes à brève échéance, au profit de « formes non scolaires »<sup>(4)</sup>. On assiste actuellement à un développement spectaculaire des écoles privées hors-contrat. Les écoles Montessori sont en augmentation au rythme de 6 % par an dans le monde, malgré leur coût pour les parents. L'enseignement à domicile se développe, tout comme les temps et lieux tiers de formation<sup>(5)</sup>. L'école du marché, secteur récent de l'économie, s'est étendue en Europe, notamment en France avec des officines comme *Academia* (les chercheurs parlent de *shadow education*). L'ancien recteur Alain Bouvier évoque une « vente d'un immeuble par appartements ». Il poursuit « c'est certain, de nombreuses familles quitteront l'école formelle durant la prochaine décennie et cela a déjà commencé, soit parce qu'elles n'ont plus foi en l'École comme ascenseur social, soit parce qu'elles trouvent mieux et plus efficace ailleurs, selon leurs critères, le coût de ces alternatives n'étant pas leur souci. Une fraction de l'école formelle demeurera, probablement pour accueillir les enfants d'une importante classe moyenne inférieure, limitée par les coûts de l'école du marché et surtout parce qu'elle fonde encore sur l'École et les diplômes son dernier espoir pour ses enfants ».

Notre recteur aime à rappeler que les personnels de

l'éducation nationale sont des intellectuels. Il faut donc croire en nous, envisager l'école de demain, s'y préparer et renvoyer l'Institution à sa responsabilité. Qu'elle crée les conditions du changement et mette à disposition des outils adaptés aux enjeux de ce siècle. C'est au prix d'une formidable adaptation et transformation que l'École assurera un service à la Nation, et non pas un service à l'utilisateur, qu'elle restera le ciment de la société et qu'elle continuera à instituer l'Homme en l'homme.

« L'espérance est un risque à courir » a dit Bernanos. Laissons-lui le dernier mot. □



- 1 La CNIL demande qu'ils ne soient accessibles qu'à partir de l'âge de seize ans
- 2 Marck Zuckerberg a dû s'excuser du fait que les données de son entreprise ont été récupérées par une firme britannique pour influencer le vote aux dernières présidentielles américaines
- 3 l'OCDE (PISA 2015) observe que le système éducatif français est le « champion des fondamentaux » pour des acquis scolaires des élèves médiocres et en-deçà de nombreux autres pays
- 4 La fragmentation des systèmes scolaires nationaux, revue internationale de l'éducation de sèvres, n° 76, décembre 2017
- 5 voir rapport de février 2018 du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'adolescence (HCFEA)